

Soirée d'information Présentation du projet de développement résidentiel *Le Boisé de la Rivière* (phase 3)

Magog, le 31 août 2026 – Les citoyens de Magog sont invités à participer à une soirée d'information concernant la phase 3 du projet de développement résidentiel *Le Boisé de la Rivière*. Le projet prévoit la construction de 103 unités résidentielles dans la continuité de la phase 2, avec le prolongement des rues des Hostas et du Calypso ainsi que l'ajout de deux nouvelles rues.

La rencontre aura lieu le jeudi 10 septembre, dès 19 h, à l'hôtel de ville de Magog. Les personnes qui souhaitent y participer sont invitées à s'inscrire au plus tard le 9 septembre en ligne au ville.magog.qc.ca/boise-riviere-phase3.

La soirée d'information pourra également être suivie en direct sur les chaînes [YouTube](#) et [Facebook](#) de la Ville et sur NousTV Magog (HD 555) et Epico 100. Les personnes qui suivront la rencontre sur Facebook pourront poser leurs questions dans le fil de la diffusion en direct.

Cet événement de participation citoyenne est organisé avant que la Ville et le promoteur ne concluent une entente encadrant la réalisation des travaux. Lors de la soirée d'information, le promoteur présentera d'abord le projet, puis la Ville expliquera les prochaines étapes de la démarche réglementaire. Une période de questions suivra afin de permettre aux citoyens d'obtenir de l'information, de poser leurs questions et de faire part de leurs commentaires.

Selon les commentaires et les échanges obtenus, certains éléments soulevés pourraient être intégrés à l'entente entre la Ville et le promoteur.

À propos du projet de développement

Rappelons que les deux premières phases du *Boisé de la Rivière* ont permis la construction de 200 unités résidentielles. La phase 1, débutée en 2015, comprend 140 unités, incluant celles situées sur la rue du Calypso, tandis que la phase 2, amorcée en 2024, en compte 60. La phase 3 s'inscrit dans la continuité de ce développement.



Le projet présenté prévoit, à partir de 2027, la construction de 103 unités résidentielles dans la continuité de la phase 2. Différents types d'habitations sont prévus : des maisons unifamiliales, des habitations jumelées, des maisons en rangée ainsi que des immeubles résidentiels comptant six logements.



Implantation de la phase 3 – *Le Boisé de la Rivière*

La retransmission de la soirée d'information et les documents présentés seront disponibles au ville.magog.qc.ca/boise-riviere-phase3 après la rencontre.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog | 819 843-3333, poste 444

